

DELIBERATION N° 05 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) "GRAND NANCY HABITAT"

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2011/05-06 du 23 mai 2011 par laquelle la commune de Ludres a décidé d'adhérer à la S.P.L. Grand Nancy Habitat ;

Vu la délibération n°14 du 25 juin 2012 modifiant les statuts de la S.P.L. Grand Nancy Habitat ;

Vu la délibération n°16 du 07 avril 2014 désignant le représentant de la ville de Ludres auprès de la S.P.L. Grand Nancy Habitat ;

La S.P.L. Grand Nancy Habitat a été créée le 16 février 2011. Sa mission est d'apporter un appui aux collectivités et à leurs groupements sous la forme de conseils et d'assistance pour des opérations de logements existants.

Suite à la délibération du 23 mai 2011 susvisée, la commune de Ludres a adhéré à la S.P.L. Grand Nancy Habitat le 14 décembre 2011. Il est à noter que la S.P.L. a pris soin de s'adapter et de modifier ses statuts afin de s'adapter aux besoins de ses membres et pouvoir répondre efficacement à leurs demandes.

Lors de l'Assemblée Spéciale de la S.P.L. du 27 mars 2017, il a été présenté une version modifiée de son objet social dans le but de pouvoir répondre pleinement, sans contraintes restrictives, aux demandes de ses actionnaires et diversifier son activité.

C'est pourquoi, la S.P.L. a soumis à ses actionnaires, notamment ses communes membres, de bien vouloir soumettre la nouvelle version de son objet social lors de leur prochain Conseil Municipal.

A ce titre, la version actuelle et la version modifiée de ses statuts vous sont jointes.

Le projet de modification sera présenté au cours de l'Assemblée Générale de la S.P.L. prévue le 19 juin 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de la S.P.L. Grand Nancy Habitat.